

# MAIRIE DE VOUHÉ

Département  
**Charente-Maritime**  
\*\*\*  
Arrondissement  
**Rochefort**  
\*\*\*  
Canton  
**Surgères**

**ARRETE MUNICIPAL Du 17 septembre  
2020**  
**Interdiction de stationnement des véhicules  
de + 3,5 tonnes  
dans l'agglomération de Vouhé**

**Le Maire de la commune de Vouhé**

**Vu** les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code de la route ;  
**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique, le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes ;

## ARRÊTE

### Article 1

Le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdit sur toutes les voies et les parkings de l'agglomération de la commune de Vouhé.

### Article 2

M. le M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Surgères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vouhé, le 17 septembre 2020

Le Maire, Thierry BLASZEZYK



Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Surgères.